Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

Nom de l'installation de distribution : Aqueduc Municipal Maillard

N'iméro de l'installation de distribution : X2093884

Hembre de personne desservies: 789

Date de publication du bilan : 4 mars 2024

Nom du responsable légal de l'installation de distribution : Giroux Nancy

Personne à joindre pour obtenir plus de précision sur le présent bilan :

• Nom : Giroux Nancy

Numéro de téléphone : 418 208-3303
Courriel : ngiroux@petiteriviere.com

1. Analyses microbiologique réalisées sur l'eau distribuée

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre total d'échantillons prélevés	Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'occasions où la norme applicable a été déplacée
Coliformes totaux	72	72	72	.0
Coliformes fécaux ou Escherichia coli	72	72	72	0

Précisions concernant les dépassements de la norme relative à la turbidité :

Aucun dépassement de norme

2: Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementatio n	Nombre total d'échantillons prélevés	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'occasions où la norme applicable a été déplacée
Antimoine	1	2	2	0
Arsenic	1	2	2	0
Baryum	1	2	2	0
Bore	1	2	2	0
Cadmium	1	2	2	0
Chrome	1	2	2	0
Cuivre	5	5	5	2
Cyanures	1	2	2	0
Fluorures	1	2	2	0
Nitrites + nitrates	4	4	4	. 0
Mercure	1	2	2	0
Plomb	5	5	5	0
Sélénium	1	2	2	0
Uranium	1	2	2	0
Bromates				
Chloramines	Paramètres don	t l'analyse est rec	quise seulement p	our les réseaux
Chlorites	dont l'eau est chloraminée, ozonée ou traitée ai bioxyde de chlore			
Chlorates				

3. Analyse de la turbidité réalisées sur l'eau distribuée

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre total d'échantillons prélevés	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'occasions où la norme applicable a été déplacée
Turbidité	12	12	12	0

Précisions concernant les dépassements de la norme relative à la turbidité

Aucun dépassement de norme

4. Analyses des substances organiques réalisées sur l'eau distribuée

4.1 Substances organiques autres que les trihalométhanes

Exigence non applicable (réseau desservant 5000 personnes ou moins)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre total d'échantillons prélevés	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'occasions où la norme applicable a été déplacée
Pesticides	0	0	0	0
Autres substances organiques	0	0	0	0

4.2 Thrihalométhanes

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre total d'échantillons prélevés	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'occasions où la norme applicable a été déplacée
Thrihalométhanes totaux	4	4	4	0

4.3 Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances organiques et les trihalométhanes :

Aucun dépassement de norme

À noter: Pour les trialométhanes, la normes est appliquée sur la moyenne de quatre trimestres consécutifs à partir des résultats les plus élevés obtenus à chacun de ces trimestres si plus d'un échantillon est analysé. Il peut donc arriver qu'un résultat individuel soit plus élevé que 80 ug/L sans que la norme basée sur la moyenne soit dépassée.

5. Analyses dans l'eau distribuée de substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui font l'objet d'une norme de qualité à l'annexe 1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable.

Date de prélèvement	Raisons justifiant le prélèvement et paramètre en cause	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu
/	/	/	/	· /

Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui font l'objet d'une norme :

Aucun dépassement de norme	
Sections facultatives	
6: Analyses réalisées sur l'eau brute	

6.1 Analyses obligatoires sur l'eau brute

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre total d'échantillons prélevés	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité
Bactéries Escherichia	36	36	36
Bactéries entérocoques	36	36	36
Virus coliphages F- spécifiques	36	36	36

Sections facultatives	
7. Plaintes relatives à la qualité de l'eau	•
Aucune plainte reçue	

Sections facultatives

8. Avis d'ébullition et autres avis particuliers

Le responsable peut remplir le tableau suivant pour présenter les avis particuliers diffusés à la population en lien avec la qualité de l'eau, tels que les avis d'ébullition diffusés à la suite d'une contamination fécale de l'eau distribuée, comme le requiert le Règlement, ainsi que les avis de non-consommation et les avis de non-utilisation diffusés à la suite d'une intervention des autorités de santé publique. Si l'avis est limité à un secteur donné du système de distribution, le responsable peut utiliser la section complémentaire 11 pour présenter des cartes géographiques ou d'autres schémas pour illustrer le secteur concerné et utiliser la 4^e colonne pour y référer.

Coupure d'eau	Date de début de l'avis	Date de fin de l'avis	Raisons de l'avis
Coupure d'eau	16 mai	23 mai 2023	1012 au 1159 rue principal
Travaux sur le réseau	24 juillet 2023	31 juillet 2023	1323 rue principal

9. Nom et signature de la personne ayant préparé le présent rapport

Nom: Giroux Nancy

Fonction: Contremaitre

Signature:

Date: 39-02-3034